



# MEMOIRE

ET

# Vigilance

BULLETIN TRIMESTRIEL DE  
L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION

2<sup>e</sup> trimestre 2004 - 15 juin 2004

N° 30

Expliquer pour  
comprendre,  
Comprendre pour  
savoir,  
Savoir pour agir

Ces quelques mots étaient au centre de notre rendez-vous à Troyes

## SOMMAIRE

Agenda .....	2	Il y a soixante ans : Oradour ...	8, 9	Hommage européen à Michel Hollard "L'homme qui a sauvé Londres" .....	12
Édito : Concurrence ? Non ! Complémentarité ! Dany Tétot .....	3	Concours national de la Résistance et de la Déportation 2005 .....	10	L'actualité en bref .....	13
Expliquer pour comprendre, Comprendre pour savoir, Savoir pour agir .....	4, 5, 6, 7	Racisme et antisémitisme s'enracinent sur la terre des droits de l'homme .....	11	Notes de lecture .....	14, 15
		L'Europe, Internet et le racisme ..	11	Bulletin d'adhésion .....	16

# Agenda... Agenda... Agenda... Agenda... Agenda...

## EXPOSITIONS

\* *Les enfants juifs de la Villa Emma a Nolantola (1942-1943)*, à la Maison mémorial des enfants d'Izieu. Sauver les enfants. Tel fut l'objectif des colonies d'enfants juifs de la Maison d'Izieu dans l'Ain (mai 1943-avril 1944) et de la Villa Emma près de Modène (juillet 1942-septembre 1943). Deux refuges rendus possibles grâce à la bienveillance des Italiens qui, dans leur zone d'occupation, protègent les juifs contre les rafles de la gendarmerie française. Mais les destins seront différents lorsque le 9 septembre 1943, à la suite de l'armistice entre le gouvernement Badoglio et les alliés, les Allemands envahissent le nord de l'Italie et la zone d'occupation italienne en France. En avril 1941, les Allemands occupent Zagreb. Le jeune sioniste Joseph Indig conduit quarante-trois enfants juifs allemands près de Ljubljana dans la partie slovène annexée par l'Italie, où leur séjour est toléré. En juillet 1942, les enfants sont transférés à Nonantola où la Dalasem, organisation d'assistance des juifs italiens, a loué pour eux la villa Emma. Un second groupe venant de Bosnie porte le nombre des enfants à soixante-treize, pour la plupart orphelins. Lors de l'arrivée des troupes allemandes, ils sont déjà tous cachés grâce au médecin Giuseppe Moreali et au prêtre Don Arrigo Beccari, soit dans le séminaire de la ville, soit dans des familles alentour. Cinq semaines plus tard par petits groupes, les enfants réussissent à passer en Suisse en franchissant à gué le fleuve Tresa. Après avoir été assignés à résidence, ils sont installés dans un institut sioniste à Bex dans la vallée du Rhône. Le 29 mai 1945, une grande partie d'entre eux rejoint la Palestine.

Publication : Catalogue bilingue français-italien avec toutes les photos de l'exposition, 84 p., Édition Maison d'Izieu - Commune de Nonantola. Jusqu'au 17 décembre 2004 - Maison d'Izieu 01300 IZIEU - Tél. : 04.79.87.21.05 . Ouvert tous les jours de 10 h à 18 h 30 jusqu'au 15 septembre puis de 9 h à 17 h en semaine et de 10 h à 18 h le week-end. - Internet : [www.izieu@alma.fr](http://www.izieu@alma.fr) - e-mail : [izieu@alma.fr](mailto:izieu@alma.fr)

### \* *Le Port de Rouen 1944-1945 : destruction et reconstruction.*

Au musée maritime, fluvial et portuaire de Rouen. Deux dates ont marqué la ville de Rouen en 1944 : le terrible bombardement du 19 avril qui épargna son objectif la gare de Sotteville, et la libération le 30 août. Avant de se retirer, les Allemands de la rive droite détruisent les installations du port, alors que rive gauche, les restes de la 9<sup>e</sup> armée Von Kluge échappés de la poche de Falaise sont pris au piège sous les bombardements anglais. Durant la guerre le trafic du port est quasiment nul. Lorsque les Canadiens libèrent la ville, les quais et les hangars sont détruits, les cales sont sabotées et les grues ont été projetées à l'eau. Cinq cents épaves, des bateaux aux véhicules militaires, interdisent la navigation. Les épaves sont rapidement renflouées grâce aux scaphandriers. Les navires de débarquement LST ou LCI à faible tirant d'eau peuvent alors remonter la Seine. Le premier cargo français accoste le 17 février 1945, puis c'est l'arrivée des Liberty Ship. L'exposition du musée maritime retrace cette année qui a profondément marqué le patrimoine de la ville, par un diorama présentant l'évolution du port, des maquettes et des plans de bateaux. Une centaine de photos, en majorité inédites, proviennent de l'ECPA (traversée des troupes allemandes), d'un habitant de Duclair (le port en ruine) et du Port autonome (reconstruction). Jusqu'au 3 octobre 2004. Musée maritime, fluvial et portuaire de Rouen - Espace des Marégraphes - Hangar portuaire n° 13 - Quai Émile Duchemin (rive droite) 76000 Rouen - Tél. : 02 32 10 15 51. Ouvert du mercredi au lundi de

10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h (le week-end seulement l'après-midi). Plein tarif : 4€, réduit : 2,5€. Internet : [www.musee-maritime-rouen.asso.fr](http://www.musee-maritime-rouen.asso.fr) - e-mail : [museemar@normandnet.fr](mailto:museemar@normandnet.fr)

\* *Résistance(s) : itinéraire et engagements de Germaine Tillion*, au CHRD de Lyon. On connaît Germaine Tillion comme résistante, membre du réseau du musée de l'Homme, puis déportée à Ravensbrück. Mais son engagement en faveur des droits de l'homme s'est manifesté dès les années 1930 lorsqu'elle découvre l'Algérie et le massif de l'Aurès. Le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation lui rend hommage à travers une exposition. Elle n'arrive à Paris qu'au lendemain de l'armistice et participe alors au réseau de résistance du musée de l'Homme, avec Boris Vildé et Anatole Lewitsky. Des documents d'archives et les portraits des membres évoquent son engagement, guidé par le patriotisme et le républicanisme. Trahie par un abbé, elle est arrêtée le 13 août 1942 et mise au secret à la Santé, puis à Fresnes. On découvrira la copie conservée par Germaine Tillion de la réponse qu'elle fit au tribunal allemand qui lui avait signifié son acte d'accusation. Le 23 octobre 1943, elle est déportée "NN" à Ravensbrück. Ses actes de résistance dans le camp sont évoqués grâce aux extraits originaux de son journal tenu au Revier et à des objets de déportées. Son expérience d'ethnologue lui permet d'analyser la structure du camp et c'est dans cette volonté de comprendre qu'elle puise la force de survivre. Le charisme, l'intelligence et l'écoute de Germaine Tillion ont marqué durablement ses camarades. Libérée par la Croix-Rouge suédoise en mai 1945, elle consacre alors son temps à reconstituer l'itinéraire des femmes déportées à Ravensbrück, motivée par le souci de témoigner. Ce travail de mémoire est illustré par la présentation de ses archives.

Jusqu'au 14 novembre 2004 au Centre d'histoire de la résistance et de la déportation (CHRD) 14 avenue Berthelot - 69007 Lyon - Tél. : 04 78 72 23 11. Ouvert du mercredi au dimanche de 9 h à 17 h 30 Plein tarif : 3,8€, réduit : 2€ - e-mail : [chrd@cmairie-lyon.fr](mailto:chrd@cmairie-lyon.fr)

François Rousseau

## ET AUSSI

\* 25-28 juin, Saint-Malo : congrès de l'Amicale de Neuengamme - Les Fourneaux - 37240 Le Louroux.

\* 11 et 12 septembre, Paris : congrès de Ceux de Rawa-Ruska - 17 rue des Petits Hôtels - 75010 Paris.

\* 23-27 septembre, La Baule : congrès de l'Amicale de Ravensbrück (10 rue Leroux - 75116 Paris - Tel : 01 44 17 38 29).

\* Septembre : le monument Natweiler-Struthof du Père-Lachaise sera inauguré, selon le vœu de l'amicale, courant septembre. Dans un espace accordé par la mairie de Paris, entre le monument de Dachau et celui de Buna-Monovitz Auschwitz III, sera érigé, notamment grâce aux souscripteurs, une réplique du Gisant visible sur le site du camp (plus de 45 000 déportés ont été immatriculés au camp central ou dans ses kommandos annexes). Amicale Natweiler - domiciliée à la Fondation pour la mémoire de la Déportation - 30 boulevard des Invalides 75007 Paris.

## À NOTER

Le site Internet officiel du soixantième anniversaire des débarquements et de la libération est ouvert. Les internautes y trouveront notamment le programme des cérémonies, des informations historiques, des photos, ainsi que des informations pratiques : [www.liberation60.gouv.fr](http://www.liberation60.gouv.fr)

# Concurrence ? Non ! Complémentarité !

Nos travaux des 4, 5, et 6 juin à Pont-Sainte-Marie à l'occasion de notre Assemblée générale 2004, organisés de main de maître par nos amis aubois (qu'ils en soient félicités une nouvelle fois !) ont été riches en contenu et en échanges. Cela démontre une volonté dynamique de transparence et de démocratie.

Je remercie les responsables de nos délégations territoriales et nos invités d'avoir contribué à ce résultat encourageant pour une meilleure vie de l'AFMD.

L'un des moments forts et animés de nos débats a concerné deux activités pédagogiques et artistiques proposées à l'occasion du soixantième anniversaire de la libération des camps en 2005.

La pièce de théâtre *De l'Enfer à la Lune*, création cofinancée par l'association Dora-Ellrich et les Amis de la Fondation, créée par Jean-Pierre Thiercelin, comédien, fils de déporté, mise en scène et produite par le théâtre de l'Utopie (scène nationale de La Rochelle) sera présentée en France, en Allemagne, en Belgique et en Grande-Bretagne.

C'est l'événement référence choisi par l'association des Amis et soutenu par la Fondation. Nous avons le devoir, chers

amis, de la promouvoir dans nos départements dès maintenant pour en programmer des représentations en 2005. Nous en avons pris majoritairement l'engagement.

Un oratorio, proposé par la délégation territoriale de Gironde, en partenariat avec l'Opéra national Bordeaux-Aquitaine, intitulé *Voix de la Mémoire, paroles de déportés*, est retenu depuis par le bureau comme activité complémentaire à la pièce.

Quel beau programme mes amis, pour rendre hommage à la libération de nos déportés à l'occasion du soixantième anniversaire. Le théâtre, la musique, le chant, auxquels s'ajouteront beaucoup de vos diverses actions en région, participeront au rayonnement de l'AFMD sur l'ensemble du territoire grâce à l'Art, vecteur reconnu de sensibilisation, de pédagogie vers des publics, en particulier celui des jeunes.

Continuons inlassablement notre travail de mémoire dans l'unité avec la Fondation.

Persuadé de votre indéfectible engagement, je vous remercie et suis heureux de vous souhaiter de bonnes vacances et de vous assurer de toutes mes amitiés.

Dany Tétot

## Le livre mémorial est arrivé

Fruit de longues recherches, le livre mémorial des déportés partis de France au titre des mesures de répression est sorti des presses. Il a été présenté à tous les partenaires de la Fondation et à la presse.

Diverses allocutions ont rappelé que l'idée de ce livre mémorial avait été lancée dès 1995, alors que Marie-Claude Vaillant-Couturier présidait la Fondation : il s'agissait tant d'établir des données numériques fiables que de faire œuvre de souvenir à l'égard de ceux qui avaient disparu dans l'univers concentrationnaire. Un pari ambitieux relevé au terme de huit années de recherches, menées par plus de vingt jeunes chercheurs sous la conduite du vice-président de la Fondation M. François Perrot, du chargé de mission M. Claude Mercier, avec l'aide des historiens du conseil scientifique de la Fondation. La présidente devait aussi indiquer que, dans un souci de justice, les listes nominatives prenaient en compte ceux qui étaient alors des étrangers (tels que les Espagnols), souvent oubliés, ainsi que quelque 989 victimes des persécutions nazies (juifs partis du Nord/Pas-de-Calais ou vers les îles anglo-normandes ne figurant pas dans les mémoriaux de Serge Klarsfeld ; Tziganes déportés via la Belgique ; déportés en Italie ; homosexuels des départements annexés).

Le présent livre mémorial reconstitue ainsi le parcours de 86 048 déportés victimes de la répression. Il s'agit là d'une donnée numérique précieuse, lorsque l'on sait qu'en 1995, ce chiffre était évalué à 65 000 (et cette donnée est encore susceptible d'être réévaluée, près de 1 000 cas ayant été retrouvés depuis). Au-delà de cette quantification de la répression nazie, ce travail est aussi une œuvre de mémoire : ce que la présidente de la Fondation, soulignait, en insistant sur le sort terrible des déportés entre la libération du territoire national et la libération des camps. En conclusion, elle soulignait l'attente des survivants à l'égard de l'implication des autorités de l'État pour faire de 2005, année du soixantième anniversaire de la libération des camps, une grande année de mémoire.

Ce livre mémorial, livré aux souscripteurs, est encore disponible auprès de la Fondation, sous forme papier (4 tomes) mais aussi sous forme d'un CD-Rom. (FMD 30 boulevard des Invalides - 75007 Paris - Tél. : 01 47 05 81 27).

# "Expliquer pour comprendre, Comprendre pour savoir, Savoir pour agir"

La journée entière du samedi précédant l'AG était consacrée à la réunion des délégations : dans la superbe salle mise à notre disposition par la municipalité de Pont-Sainte-Marie (banlieue de Troyes), les représentants de trente-huit délégations et deux comités locaux pouvaient, dans une ambiance chaleureuse, échanger idées, expériences, problèmes, à partir de la synthèse des réponses aux questionnaires auxquels trente-deux délégations et deux comités locaux avaient répondu. Elle permettait de tirer des enseignements fort utiles, révélait quelques "points faibles" : information, communication, formation.

Les présents réaffirmaient leur

attachement au Concours national de la Résistance et de la Déportation. Les DT étaient encouragées à s'impliquer totalement dans ce concours et intégrer les jurys départementaux : l'Inspecteur d'Académie présidant traditionnellement le jury départemental, c'est auprès de lui qu'il faut agir, en s'appuyant sur les liens qui existent entre la Fondation, l'AFMD et l'Éducation nationale. Le bureau national peut s'efforcer d'intervenir. Un adhérent estimait cependant que si l'AFMD siégeait au jury national, ce serait plus facile sur le plan local.

Ils témoignaient aussi de leur souci en matière de formation car lorsque les déportés ne seront plus en mesure d'apporter leur témoignage direct, la transmission de leur mémoire constituera un travail pour lequel il faut être formé. C'est le rôle du stage national de Kaysersberg et des stages décentralisés que quelques DT ont commencé à organiser, fut-il indiqué. Les stages de formation ne doivent pas être confondus avec les actions vers le public (présentations, conférences, etc., quel qu'en soit le niveau) et les contenus doivent en être préparés avec la "Commission formation". M. Yves Lescure, directeur général de la Fondation, apporte deux informations particulièrement intéressantes : la signature d'un partenariat avec l'Éducation nationale permettra d'accueillir gratuitement des enseignants en activité au stage national et le stage national va être inscrit au "plan

annuel de formation des enseignants". Quelques DT signalaient mener des actions avec l'APHG (Association des professeurs d'histoire et de géographie) de leur département ou dans des IUFM (Instituts universitaires de formation des maîtres), avec des retombées fructueuses lorsque ces élèves enseignants arrivent en poste.

Concernant la recherche sur l'internement, nombre de délégations avouaient ne pas savoir comment aborder cette question. On en rappelait les objectifs : recenser les "lieux d'internements" même (et surtout) provisoires ; chercher comment ils ont fonctionné (durée, évolution, catégories d'internés...).

**Samedi 5 juin :  
ambiance chaleureuse  
pour la rencontre  
des délégations**

Mais il ne s'agit pas d'établir des listes nominatives des internés. Pour aider, la Fondation a établi des fiches-types et la liste des lieux déjà répertoriés dans les départements. De quelles sources disposons-nous ? La mémoire individuelle (anciens internés, mais aussi habitants de l'époque) que l'on peut trouver directement ou par appel dans la presse locale (témoignages à valider ensuite bien sûr) ; les travaux antérieurs menés éventuellement par des associations, sociétés savantes ou historiens locaux ; les archives municipales (souvent facilement accessibles), les bibliothèques municipales (ouvrages locaux épuisés en librairie) ; les archives départementales (là c'est plus difficile, les accréditations sont données à titre individuel et engagent la responsabilité personnelle de "l'accrédité" ; d'autre part, pour y mener un travail efficace, il faut être un "habitué" connaissant bien l'organisation et le fonctionnement de ces archives).

La délégation de Haute-Vienne relatait son action contre la vidéo négationniste sur le massacre d'Oradour-sur-Glane du sieur Reynouard, condamné en décembre 2003 à douze mois de prison dont trois fermes, trois ans de mise à l'épreuve et 1 000 € de dommages et intérêts à chaque partie civile. Le procès en appel a eu lieu en avril dernier, la sentence rendue le 9 juin. Nos amis de la Haute-Vienne ont été profondément choqués par l'attitude provocante et insultante des accusés, en particulier à l'égard du témoin

survivant<sup>(1)</sup>. Marie-José Chombart de Lauwe résuma la "carrière" de ce négationniste, qui commença à sévir dès l'université, étudiant, puis enseignant, avant d'être révoqué par l'Éducation nationale ; il agit désormais à partir de la Belgique au sein d'un groupuscule actif et très dangereux qui semble disposer de moyens importants (les partis néonazis y sont puissants...). Sa cible privilégiée est le monde scolaire. Il utilise tous les subterfuges (présentation dissimulée, cautions historiques mensongères, allant même jusqu'à se présenter sous couvert de la Fondation dont il avait contrefait sigle, logo, coordonnées, jusqu'au nom de la présidente, ce qui illustre assez bien la dangerosité du personnage...). Une information faisant état d'une prochaine offensive vers le milieu scolaire, les enseignants étaient invités à une vigilance particulière à l'égard de ceux qu'il convient de ne pas nommer "révisionnistes", comme il s'intitulent eux-mêmes, mais négationnistes et falsificateurs.

Jean-Pierre Thiercelin présenta la pièce *De l'Enfer à la Lune* (projet mené en partenariat AFMD et l'association

Dora-Ellrich) en compagnie de Mme Vlaneck, directrice du théâtre de l'Utopie. La rencontre avec le théâtre de l'Utopie a permis d'obtenir les subventions nécessaires. La pièce sera créée à La Rochelle fin 2004 et partira ensuite en tournée en France et à l'étranger (Allemagne et Belgique) en 2005. Les délégations furent appelées à en soutenir la diffusion, qui peut être encadrée d'actions locales : conférences, expositions, témoignages. D'autres reprises ou projets de créations artistiques furent évoquées, dont un projet d'œuvre musicale, proposé par la délégation de Gironde (ce dossier sera étudié par le bureau national).

À l'issue de cette journée, très riche, la bonbonnière traditionnellement offerte par le président de la République échut cette année à une amie de la Côte-d'Or.

D'après le compte rendu établi par Christian Bardin

*(1) Dernière minute : le verdict d'appel est tombé. La condamnation est confirmée et toutes les peines doublées. Inutile de dire notre satisfaction.*

## **Dimanche 6 juin 2004 Assemblée générale**

Le dimanche s'ouvrait la neuvième assemblée

générale de notre association à Pont-Sainte-Marie en présence de 103 délégués représentant 634 adhérents. On notait la présence à la tribune de Marie-José Chombart de Lauwe, présidente de la Fondation, de Robert Créange secrétaire général de la FNDIRP et de Monsieur le

Conseiller général, maire de la commune de Buchères.

Monsieur Pascal Landréat, maire de la commune accueillante, souhaitait la bienvenue aux délégués, rappelant qu'un maire de cette commune était mort en camp en 1945 et confirmait l'attachement de sa commune, adhérente à l'AFMD, aux objectifs défendus par celle-ci.



*Cérémonie au monument aux morts à Troyes.*



*Une assemblée studieuse.*

Puis, il honorait Pierre Brisson ancien déporté et Marie-José Chombart de Lauwe en leur remettant la médaille d'honneur de la ville de Pont-Sainte-Marie.

C'était au tour du président, Dany Tétot, de présenter son rapport moral.

*"Ce 6 juin 2004, soixantième anniversaire de la Libération, est commémoré en ce moment même sur les plages normandes du débarquement. Nous le vivons ensemble en Champagne, terre de résistance, de combats et de souffrance, comme nous l'avons tristement constaté hier lors des émouvantes cérémonies"* : à demande, l'assemblée rendit hommage à toutes celles et tous ceux qui ont donné leurs vies pour notre liberté en observant un moment de recueillement. Il soulignait la qualité de l'accueil et de l'organisation de ces trois journées réalisées par les militants aubois, notamment la réussite des cérémonies de Creney et de Buchères et remercia particulièrement Jean-Claude Steib et son successeur Christian Lambard. Il notait également l'émotion suscitée par les deux représentations théâtrales et chorégraphiques de la veille au théâtre de Troyes.

Revenant aux idées fondatrices de l'association que sont la pérennisation et la transmission de la mémoire, il devait insister : *"Celles-ci se font essentiellement en direction de la jeunesse dans laquelle nous devons avoir confiance. Pour cela il est indispensable de continuer à promouvoir les témoignages dans les établissements scolaires"*. Mais il relevait aussi l'utilisation de l'art comme vecteur essentiel pour la connaissance du système concentrationnaire nazi, notant à ce sujet que la DT de l'Aube a été pionnière en la matière.

Il poursuivait : *"Mettons en relief les valeurs qui animaient et qui animent nos parents et amis déportés : résistance, courage, dignité, solidarité, tolérance et fraternité. Ces valeurs qui constituent l'humanisme n'ont pas vieilli, elles sont le socle de notre république laïque. À cette occasion, je voudrais rappeler l'appel des résistants du 8 mai 2004 à l'occasion du soixantième anniversaire du programme du Conseil national de la Résistance<sup>(1)</sup>. Je vous invite à le lire et à le méditer. Alors que sont remises en cause d'importantes conquêtes sociales, issues de ce programme, associons-nous avec force et vigueur à cet appel citoyen et faisons-le connaître autour de nous. Faisons-nôtre sa conclusion : "Créer, c'est résister ; Résister, c'est créer"*.

En conclusion, faisant allusion aux ignobles profanations de cimetières, il appelait à la vigilance et aux combats contre ceux qui véhiculent le racisme et l'antisémitisme.

André Lassague, secrétaire général de l'AFMD, présentait ensuite, non sans avoir rappelé le passé douloureux de Pont-Sainte-Marie et de ses environs et évoqué les quelque cinq cents Aubois déportés, le rapport d'activités . *"Notre bureau national s'est réuni depuis notre dernière assemblée treize fois et notre conseil d'administration trois fois. Chacune de nos réunions appelle l'agrément de nouvelles délégations : cette année nous en avons comptabilisé six nouvelles, dont la toute dernière, le Gers, ce qui porte à ce jour le nombre total des délégations à soixante-huit (chiffre auquel il convient d'ajouter les quatre comités locaux). Malgré environ 460 adhérents nouveaux,*

(1) Cet appel a été reproduit dans le dernier numéro de *Mémoire et Vigilance*.

## **"Expliquer pour comprendre, Comprendre pour savoir, Savoir pour agir autrement"**

*notre objectif de 3 700 adhérents reste à atteindre (...). Il faut noter que nous n'avons pas de commission communication... Nous avons, dans la mesure du possible, assisté aux assemblées annuelles des délégations : il serait souhaitable qu'un calendrier soit déterminé de manière à ce que les membres du bureau national puissent assister à un plus grand nombre d'assemblées."*

Il devait ensuite dresser la synthèse des activités des délégations et ouvrir quelques perspectives : *"Dans le questionnaire, rempli par 34 DT il est nécessaire de souligner quelques points. On note une bonne activité vers le monde enseignant. À l'inverse, la moitié des DT ne participe pas au jury départemental du Concours national de la Résistance et de la Déportation : cette démarche doit être dans nos objectifs prioritaires. On constate une très bonne participation des Amis aux cérémonies patriotiques, et particulièrement à la commémoration de la Journée du souvenir de la Déportation. Le volet formation est préoccupant : seules 26 % des délégations ont participé au stage national et 25 % ont participé à un stage décentralisé. Là aussi il n'y a pas de temps à perdre. À peine la moitié des délégations développent une stratégie de communication, pourtant indispensable pour mieux faire connaître l'AFMD et intéresser des futurs adhérents. Une de nos tâches, certes, pas toujours facile, est le recueil de témoignages, source importante pour l'avenir de manière à contrer les falsificateurs de l'histoire. Il ne faut pas non plus oublier la recherche des lieux d'internements. Cette action a deux intérêts : le premier est la connaissance historique, le second est l'information des jeunes générations sur le vécu de leurs concitoyens dans leur département ou leur région."*

Non sans avoir rappelé les matériaux élaborés par la Fondation (brochure destinée au jeunes, CD-Rom, exposition), il achevait en ces termes : *"Le soixantième anniversaire de la libération des camps sera au cœur de l'année 2005 et je vous invite à y participer le plus largement possible... les centaines de milliers de morts dans l'univers concentrationnaire nazi ont droit au respect des générations présentes et à venir : la valeur de leurs sacrifices à la cause de la liberté, des droits de l'homme et de la paix doit nous inspirer."*

À l'issue de ces deux rapports s'engageait un débat, notamment sur la nécessité d'une réflexion sur la transmission de la mémoire et les difficultés de certaines DT à exister. Afin que les journées des DT soit plus fructueuses, il était suggéré la tenue de commissions thématiques (communication, formation, concours

national, relations avec le monde associatif et politique). Diverses questions concernant la communication interne furent abordées, notamment le contenu du bulletin *Mémoire et Vigilance* (choix des articles), les suites données à certains projets déposés par les délégations. Le rapport moral et le rapport d'activités furent ensuite adoptés à l'unanimité des 634 voix, tandis que la promotion de la pièce *De l'Enfer à la Lune* fut décidée par 477 voix (157 absents).

Il revenait à Henri Wilkowski, trésorier, de présenter le bilan et les comptes de résultats de l'exercice 2003 ainsi que les propositions de budget 2004. Il accomplissait cet exercice avec patience et ténacité. Les pièces présentées faisait apparaître un déficit lié à des charges de fonctionnement de plus en plus lourdes (le nombre de DT augmentant) et à la décision de financement de la pièce de *L'Enfer à la Lune*. Cette situation conduisait à la proposition d'augmentation des cotisations pour la deuxième année consécutive (1€ pour la cotisation personne physique soit 23€). Après des échanges contradictoires sur ce dernier point, le vote du budget prévisionnel fut adopté par 545 voix (89 abstentions). L'augmentation des cotisations fut décidée par 526 voix (108 abstentions).

L'Assemblée générale procédait ensuite à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration : Nicole Rey (DT 66), Pierre Klein (DT 22), Gérard Perrin (DT 84) furent élus, élargissant ainsi la représentativité géographique du CA. Pour sa part, la commission de contrôle financier, composée de Suzanne Baton, Huguette Cuisy, Christian Lambart, fut investie.

En fin d'assemblée, trois interventions remarquables affichaient la volonté d'un fonctionnement efficace et durable de l'association. Monsieur le Conseiller général, maire de la commune de Buchères, considérant que les valeurs défendues par l'AFMD incontournables, indiquait sa détermination à obtenir une aide plus conséquente du conseil général de l'Aube. Robert Créange renouvelait sa confiance à l'égard de l'AFMD, *"enfant de la Fondation qui, elle-même a été initiée par la FNDIRP et l'UMIF"*. Marie-José Chombart de Lauwe félicitait les DT pour le travail accompli ; elle rappelait la nécessité d'une vigilance à l'égard des négationnistes. Elle insistait particulièrement sur la réflexion indispensable et immédiate à mener entre l'histoire et la mémoire afin de trouver les meilleurs moyens de transmission au-delà du témoignage vivant.

D'après le compte rendu rédigé par  
Michel Rahon et Agnès Vacilotto

# Il y a soixante ans : Oradour

Été 1985. Elancé, jeune, il sort des ruines d'Oradour et rejoint une jeune femme qui tient en laisse un colley. À son tour, elle se lève, lui confie l'animal et se dirige, à pas lents, vers l'enceinte du village martyr. Il attend son retour, caresse longtemps le long pelage soyeux, tête baissée, les yeux embués de larmes. Une petite fille, que sa maman n'a pas voulu entraîner dans les ruines, fixe le colley et interroge son propriétaire. Peut-elle le caresser ? Il acquiesce en hochant la tête mais demeure muet. La petite flatte le museau du colley, s'enhardit : *Comment s'appelle-t-il ?* La voix lâche comme à contrecœur, trahissant un accent : *"Il s'appelle Sacha"*. Tout doucement, il se livre : il est Allemand, né après la guerre. Il avait lu des livres racontant les crimes nazis, celui d'Oradour. Il a voulu venir, se recueillir, comprendre. Le crime d'Oradour interpelle la conscience du monde, la sienne.

Samedi 10 juin 1944. Le bourg d'Oradour est animé en ce matin de marché. Les chalands conversent : les nouvelles du débarquement sont bonnes. Des Limougeaux sont, comme d'ordinaire, venus se ravitailler et, peut-être, flâner sur les rives de la Glane. Les hommes du village et des hameaux alentours ont "touché" leur ration de tabac de la deuxième décade du mois et parient sur les chances de l'équipe locale de foot pour le match du lendemain. De jeunes écolières tressent des couronnes pour la fête du dimanche. Les enfants des trois écoles (106 à l'école des filles, 64 à celle des garçons, 21 à celle qui accueille les petits Lorrains réfugiés ici) attendant l'heure de la visite médicale. Il y a beaucoup de monde dans les auberges et à l'Hôtel Milord à l'heure du déjeuner. L'église romane, en partie reconstruite après les ravages de la guerre de Cent ans, sonne deux heures.

Soudain, c'est l'émoi : un lourd convoi d'Allemands arrive par la route de Limoges. Cinq véhicules empruntent la rue principale et stoppent à côté de l'église. Le reste de la colonne - ce sont des SS du détachement Der Führer de la division Das Reich - bloque toutes les issues. Le

tambour du bourg, Depierrefiche, passe dans les rues en lisant un ordre enjoignant à tous les habitants de se rassembler sur le champ de foire. Le maire est convoqué en urgence. Les SS postés à l'extérieur jouent les rabatteurs, ratissent les hameaux avec minutie. À l'intérieur du village, les habitants valides ou malades sont délogés systématiquement. Un des écoliers, Roger Godfrain, lance à ses copains : *"Ce sont des Allemands, je les connais, ils vont nous faire du mal"* et s'échappe. À 14 heures 45, tous les habitants sont rassemblés : des hommes, des vieillards, des femmes avec des bébés dans les bras, des enfants. Le président de la délégation spéciale, le docteur Desourteaux, est sommé de désigner trente otages. Dignement, il refuse et s'offre lui-même. Les SS refusent.

Il est quinze heures : les SS dirigent les femmes et les enfants vers l'église, tandis que les hommes sont divisés en groupes et conduits dans six granges situées en divers points du bourg : le massacre organisé de sang-froid commence dans ces granges, criblées de rafales de mitraillettes, puis incendiées. Cinq survivants échappent à cette première vague. À 16 heures, les SS introduisent dans l'église, où sont enfermés les femmes et des enfants, une caisse d'explosifs ; ils amorcent la charge. Une fumée noire et suffocante succède à la déflagration ; des coups de feu retentissent ; l'église est incendiée. Seul témoin survivant de ce massacre, Mme Rouffanche réussit à s'enfuir. En fin de journée, les SS achèvent de dévaster le bourg, d'exécuter ceux qui leur avaient échappé, se livrent au pillage. Une partie d'entre eux gagne Nieul tandis qu'un groupe s'installe dans la seule maison épargnée pour la nuit.



La mission dépêchée sur place ne peut que constater l'ampleur du crime. Elle doit déblayer les sols jonchés de pierres, de tuiles et matériaux divers, prospector les lieux de la tuerie. Au milieu des décombres, gisent des corps défigurés et restes humains calcinés difficilement identifiables. Combien sont-ils ?

Des familles entières ont été décimées. Plus tard, des listes nominatives seront dressées. Elles font état de 642 victimes, la plupart originaires du bourg et des alentours, mais également des réfugiés venant d'autres départements, notamment des Lorrains.

Ce massacre de sang-froid a été commis par la troisième compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon de la division Das Reich de la SS. Un groupe dont les premières recrues participèrent à l'invasion de l'Autriche, puis des Sudètes, groupe transformé par Himmler lui-même en unité combattante. Une division qui a fait ensuite ses armes en Pologne, en Hollande, en Belgique puis, en 1941 en Yougoslavie et en URSS où elle s'est illustrée par ses nombreux crimes de guerre. Devenue division blindée, elle est commandée, depuis décembre 1943, par le général Heinz-Bernhard Lammerding. Les volontaires se faisant plus rares, elle enrôle désormais de

force des Alsaciens et Lorrains des territoires annexés. Ses effectifs sont stationnés dans le Sud-Ouest, son état major étant installé à Montauban. Forte de 15 000 hommes, la division Das Reich a reçu l'ordre, en cas de débarquement, de se diriger vers les lieux des combats tout en anéantissant, sur son passage toute velléité de résistance. Et, au besoin, en terrorisant la population civile.

Ce n'est qu'en janvier 1953, plus de huit ans après les faits, que s'ouvre à Bordeaux un procès sensé rendre justice. À cette date, le général Lammerding, plus haut responsable de la Das Reich, devenu en 1945 chef de l'Etat major d'Himmler, est entrepreneur de travaux publics en Allemagne. Il a vécu tranquillement à Düsseldorf, zone d'occupation militaire britannique, puis se réfugie en zone d'occupation américaine. Son extradition a été refusée. On apprendra plus tard qu'il a rendu quelques services aux Américains en ces années de Guerre Froide ; en retour, il a bénéficié de quelques protections... tout comme Barbie. Lammerding est donc absent des rangs des accusés au procès de Bordeaux, tout comme les autres officiers responsables du massacre d'Oradour. Sur soixante-cinq accusés, seuls vingt et un répondent de leurs actes ; parmi eux seulement sept Allemands dont un seul sous-officier. Et

*Oradour n'a plus de femmes  
Oradour n'a plus un homme  
Oradour n'a plus de feuilles  
Oradour n'a plus de pierres  
Oradour n'a plus d'église  
Oradour n'a plus d'enfants*

*Plus de fumée plus de rires  
Plus de toits plus de greniers  
Plus de meules plus d'amour  
Plus de vin plus de chansons.*

*Oradour, j'ai peur d'entendre  
Oradour, je n'ose pas  
Approcher de tes blessures  
De ton sang de tes ruines,  
je ne peux je ne peux pas  
Voir ni entendre ton nom.*

*Oradour n'est plus qu'un cri  
Et c'est bien la pire offense  
Au village qui vivait  
Et c'est bien la pire honte*

*\* Jean Tardieu(1903-1995) - Oradour (Extraits)*

*\* Jean Tardieu, dramaturge, poète, homme de radio, a participé à l'oeuvre littéraire clandestine de la Résistance.*

sur ces accusés, treize sont des Alsaciens incorporés de force. L'absence des vrais responsables du massacre et le verdict énoncé le 13 février (une condamnation à mort, quelques peines aux travaux forcés) ravive la douleur des rescapés et familles d'Oradour, et plus généralement du Limousin. De plus, la présence de Français Alsaciens enrôlés de force parmi les accusés est très mal vécue dans cette province annexée par les Allemands. Enfin le 20 février, hâtivement, le Parlement vote une loi d'amnistie en faveur de ces enrôlés de force au nom de l'unité nationale. Aucun commanditaire ou responsable du massacre d'Oradour ne furent donc jamais punis ; Lammerding coulera des jours paisibles sans jamais être inquiété, jusqu'à son décès en 1971.

Inaugurant le Centre de la mémoire d'Oradour, le président Jacques Chirac, pour la première fois en

présence d'élus alsaciens, déclarait en 1999 : *"Même si, depuis, la vie a repris ses droits, même si l'on a bâti à côté un nouveau village, Oradour, dans son silence meurtri, avec sa blessure toujours béante, renvoie chacun à sa conscience. La mémoire d'Oradour appartient à ceux qui ont souffert dans leur chair et dans leur âme. Mais elle appartient aussi à la mémoire collective... L'Europe n'a pas de signification plus haute que d'être le contraire de ce qui s'est passé à Oradour, en incarnant un rêve de paix et un idéal humaniste".* Comme en écho, le chancelier allemand Gerhard Schroeder, dans son discours de Caen, déclarait il y a quelques jours : *"J'ai une pensée pour les citoyens d'Oradour. Ils sont morts il y a soixante ans, victimes de SS déchaînés, inhumains".*

Le crime nazi d'Oradour appartient à notre mémoire collective. Les négationnistes ne s'y trompent pas, qui n'ont cessé de dévaluer les récits des survivants d'Oradour comme ils le font pour ceux des camps d'extermination nazis et de retourner les responsabilités du crime. Et c'est bien parce que l'Europe en construction doit être le contraire d'Oradour que les Amis de la Fondation ont veillé à faire condamner le négationniste Reynouard et veilleront encore.

Danièle Baron

# Concours national de la Résistance et de la Déportation 2005

Le jury national du Concours national de la Résistance et de la Déportation propose le thème suivant pour 2005 :  
**"1945 : libération des camps et découverte de l'univers concentrationnaire ; crime contre l'humanité et génocide"**

Le BO n°8 du 28/04/2004 précise : "Ce thème, choisi à l'occasion du soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis, est destiné à permettre une réflexion sur la prise de conscience universelle de la réalité concentrationnaire, et plus largement, sur l'instauration de notions juridiques internationales, définissant les notions de crimes contre l'humanité et de génocide".

Comme chaque année, le concours est ouvert aux élèves des établissements publics et privés sous contrat ainsi qu'aux élèves des établissements d'enseignement agricole, des établissements relevant du ministère de la Défense et des établissements français à l'étranger.

Il concerne quatre catégories de participants : classes de tous les lycées (réalisation d'un devoir individuel en classe - durée 3 h 30) ; classes de tous les lycées (réalisation d'un travail collectif portant sur le thème énoncé ci-dessus) ; classes de troisième (rédaction d'un devoir individuel en classe - durée : 2 h 30) ; classes de troisième (réalisation d'un travail collectif portant sur le thème énoncé ci-dessus). Pour les deuxième et quatrième catégories, le jury national ne retiendra aucun travail individuel. Ces travaux doivent obligatoirement être collectifs, c'est-à-dire que le groupe de candidats doit être composé de deux élèves au minimum.

Les épreuves des première et troisième catégories doivent être réalisées en classe, sous surveillance, dans les temps indiqués ci-dessus. Les candidats ne disposent d'aucun document personnel pendant la composition. Ces épreuves individuelles doivent être réalisées sur des supports garantissant l'anonymat des candidats lors de l'évaluation des copies au niveau départemental.

La date des épreuves a été fixée au :

- ➔ **vendredi 25 mars pour les travaux individuels,**
- ➔ **mercredi 30 mars pour les travaux collectifs.**

**La Fondation pour la mémoire de la Déportation publiera comme les années précédentes un dossier pédagogique commun aux Fondations. Il comportera un CD-Rom.**

**D'ores et déjà, voici un court aperçu bibliographique.**

- \* Bédarida François (dir.), *La Politique nazie d'extermination* (Journées d'étude de Paris, 11-13 décembre 1987 organisées par l'Institut d'histoire du temps présent), A. Michel, 1989.
- \* Bédarida François, *Le Nazisme et le génocide : histoire et enjeux*, Nathan, 1989 (réédité chez Presse-Pocket).
- \* Bédarida François et Gervereau Laurent (dir.), *La déportation : le système concentrationnaire nazi*, BDIC, 1995.
- \* Chalandon Sorj, Nivelles Pascale, *Crimes contre l'humanité : Barbie, Touvier, Papon*, Plon, 1998.
- \* Conan Eric, *Un journal d'audiences*, Gallimard, 1998.
- \* Chérioux Clément (dir.), *Mémoire des camps : photographies des camps de concentration et d'extermination nazis*, Marval, 2001.
- \* Courtois Stéphane, Rayski Adam, *Qui savait quoi ? L'extermination des juifs (1941-1945)*, La Découverte, 1987.
- \* De Fontette François, *Le Procès de Nuremberg*, PUF, Collection Que Sais-Je, 1996.
- \* Grynberg Anne, *La Shoah : l'impossible oubli*, Gallimard, 1995, (Découvertes Gallimard ; 236 : Histoire).
- \* Harendt Hannah, *Heichman à Jérusalem : rapport sur la banalité du mal*, Gallimard, 1991.
- \* Hilberg Paul, *La Destruction des Juifs d'Europe*, Fayard, 1988 (réédié en Folio, 2 tomes).
- \* Laqueur Walter, *Le Terrifiant secret : la solution finale et l'information étouffée*, Gallimard, 1981.
- \* Mattard-Bonnucci Marie-Anne et Lynch Edouard, *La libération des camps et le retour des déportés*, Complexe, 1995.
- \* Poirot-Delpech Bertrand, *Monsieur Barbie n'a rien à dire*, Gallimard, 1987.
- \* Voutey Maurice, *Les camps nazis et le système concentrationnaire (1933-1945)*, Graphen, 1999.
- \* Poliakov Léon, *Le procès de Jérusalem : juger Adolf Eichman*, Calmann-Lévy, 1999.
- \* Triebel Agnès, *Raconte-moi la déportation dans les camps nazis*, Nouvelle Arche de Noé/Fondation pour la Mémoire de la Déportation, 2003.
- \* Wieviorka Annette, *Le Procès de Nuremberg*, Ouest-France, 1995.
- \* Wieviorka Annette (dir.), *Les Procès de Nuremberg et de Tokyo*, Complexe, 1996.

↔ **Divers outils pédagogiques, films, CD-Rom et DVD sont disponibles, notamment :**

- \* *Histoire de la Shoah : de la persécution à l'extermination des juifs*, Paris, Softissimo, 1997 (CD-Rom).
- \* *Mémoires de la Déportation*, Fondation pour la mémoire de la Déportation, Shoah, Claude Lanzmann, CNDP, 2001 (DVD).
- \* *Les camps de concentration, 1933-1945*, M. et H. Coty, Polygram, 1995 (cassette vidéo).

## Racisme et antisémitisme s'enracinent sur la terre des droits de l'homme

La Commission nationale consultative des droits de l'homme publie annuellement depuis 1989 un état des lieux détaillé en matière de manifestations racistes et antisémites. Elle utilise, depuis sa création, des instruments de mesure stables, qui permettent de bien dégager les évolutions en ce domaine. Son dernier rapport concerne l'année 2003 et, malgré une relative baisse des actes recensés par rapport à l'année 2002, il souligne un enracinement plus important des comportements racistes et antisémites que dans la décennie 1990.

Ainsi, la Commission fait état de 817 violences et menaces racistes et antisémites en 2003 : il y en avait eu 1 313 en 2002, mais "seulement" 189 en 1990. La progression est donc indiscutable. La gravité de certains actes est une constante préoccupante : ainsi, 32 victimes ont été blessées.

Les manifestations antisémites, au nombre de 588 (72 %), bien qu'en recul par rapport à 2002 (932), restent majoritaires par rapport aux autres formes de racisme. Joël Thoraval, président de la Commission, estime que la violence antisémite "s'enracine et s'aggrave", ajoutant : "Les vicissitudes de l'actualité internationale ont une influence directe sur l'évolution de cette situation préoccupante." Enfin, la Commission dénonce une "inquiétante contagion du milieu scolaire", lequel est concerné dans un cas sur cinq et une alarmante banalisation des actes antisémites.

Les autres violences racistes prennent pour cible à 81 % la population d'origine maghrébine, de même que la majorité des menaces et intimidations, en hausse entre 2002 et 2003. Un chiffre expliqué en grande partie par des amalgames hâtifs entre arabes et musulmans, musulmans et fondamentalistes, musulmans et terroristes.

L'Île-de-France, concentre les faits les plus nombreux, mais la Corse offre une situation particulière, dénombrant à elle seule 56 violences racistes, dont 30 dirigées contre des Maghrébins.

Les poursuites s'avèrent décevantes : la police a interpellé 47 auteurs de violences et 46 auteurs de menaces.

L'opinion publique, sondée par l'institut BVA à la demande de la Commission, ne place le racisme qu'au dixième rang de ses préoccupations dominantes, loin derrière le chômage ou la pauvreté par exemple. Pourtant, elle identifie bien à 82 % les victimes du racisme comme membres des "minorités nationales, ethniques ou religieuses", se montre sensible aux discriminations dans le travail et semble plutôt ouverte aux autres. C'est ainsi que sur près de mille personnes sondées, 79 % d'entre elles estiment que les travailleurs immigrés doivent être considérés comme chez eux en France, et 54 % sont favorables au droit de vote aux élections municipales pour ceux qui résident en France depuis quelques

années. En revanche, bien que 76 % des personnes interrogées admettent leur méconnaissance de l'islam, 48 % d'entre elles affirment que les valeurs de l'islam ne sont pas compatibles avec celles de la République.

La Commission a par ailleurs remis quinze avis d'expertise sur des projets de loi divers, tels que l'adaptation des moyens judiciaires aux évolutions de la criminalité, au droit d'asile ou encore aux droits de l'homme dans le monde carcéral. Ses activités la mettent en étroite relation avec des instances européennes (Union européenne, Conseil de l'Europe) ou internationales (Commission des droits de l'homme de l'ONU). Parmi ses perspectives de travail figurent la transposition en droit français des dispositions propres à la Cour pénale internationale, l'éducation et la formation aux droits de l'homme non seulement dans l'Éducation nationale mais aussi dans les professions de santé, la police, l'administration pénitentiaire, la magistrature.

## L'Europe, Internet et le racisme

Les pays membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sont divisés sur la nécessité de légiférer pour lutter contre le racisme sur Internet. Ils semblent parier sur la responsabilité des internautes et sur le dialogue amorcé entre usagers, associations et hébergeurs pour faire le ménage sur la Toile. À l'issue de deux jours de conférence, l'OSCE a publié un relevé de conclusions générales, mais pas de mesures concrètes. Elle appelle notamment à renforcer l'éducation à la tolérance des utilisateurs et à promouvoir la coopération entre tous les acteurs, particulièrement les associations engagées dans le combat contre la diffusion de la propagande raciste, antisémite et xénophobe sur Internet. Les deux jours de réunion ont été marqués par le désaccord persistant entre les États-Unis, opposés à toute régulation au nom de la liberté d'expression, et les pays européens, plus favorables à une politique de contrôle et de sanctions. Alors que le ministre français de l'Éducation, François Fillon, estimait en clôture de conférence que "le mythe d'Internet comme zone de non-droit a vécu", l'ambassadeur des États-Unis auprès de l'OSCE, Stephan Minikes, réitérait l'opposition américaine à "ceux qui pensent que le discours de haine sur Internet doit être supprimé" et prônait la "confrontation sur le marché des idées" pour combattre le racisme. À défaut de consensus, les participants se sont félicités d'avoir au moins lancé une réflexion collective. Au-delà de la divergence théorique entre les pays, il y a certaines convergences de pratiques, a rappelé une des intervenants, constatant que de nombreux fournisseurs d'accès américains bannissent les contenus haineux, même s'il n'y a pas de législation en ce sens. Où doit s'arrêter la liberté d'expression ? Suzette Bronkhorst, secrétaire générale de réseau international contre la cyber-haine plaide pour un contrôle en aval : "Interdire des publications ou des pressions avant qu'elles aient été rendues publiques constitue un puissant outil d'oppression. Ainsi, les contenus devraient seulement être évalués après publication", a-t-elle indiqué en séance de clôture.

# Hommage européen à Michel Hollard

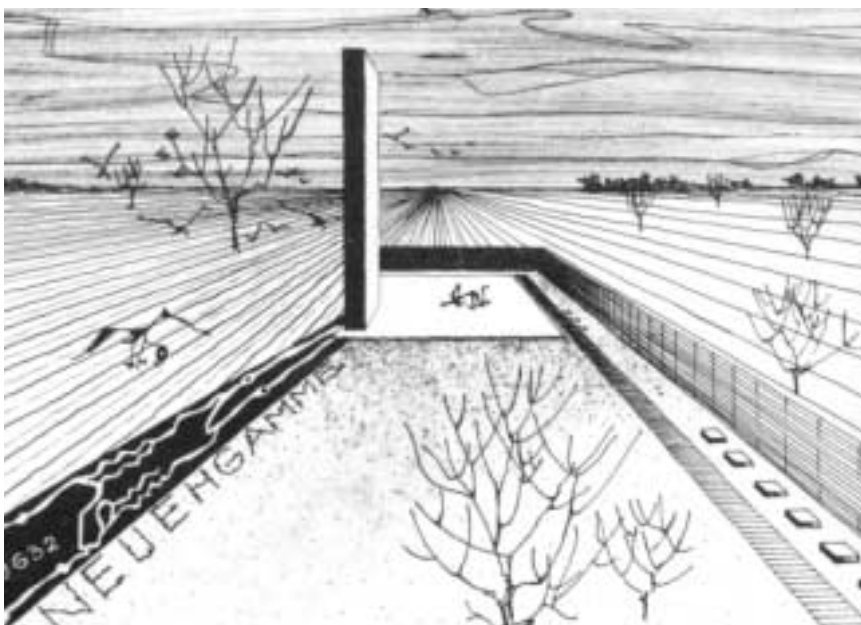
## "L'homme qui a sauvé Londres"

Le 27 avril 2004, le nom de Michel Hollard a été donné à l'une des rames du train Eurostar qui relie Londres à Paris.

Au lendemain de la défaite de la France en 1940, Michel Hollard mit sur pied un réseau d'informations qui, plus tard, prit le nom de "Réseau Agir". À partir de 1943, et jusqu'à leurs arrestations, les membres de ce réseau découvrirent une centaine d'emplacements de bases de lancement de fusées V I. Michel Hollard traversera quatre-vingt-dix-huit fois la frontière pour remettre ses précieux et précis renseignements et plans aux officiers britanniques de l'Intelligence Service en Suisse. La Royal Air Force attaquera les sites. Les Anglais ont calculé qu'à défaut des renseignements fournis par ce réseau, l'attaque contre l'Angleterre aurait été six fois plus destructrice et aurait duré six mois de plus.

Arrêté sur dénonciation avec quatre membres de son réseau (Dujarier, Legendre, Mailly, Rubenach), au Café des Chasseurs, 176 Faubourg Saint-Denis, le long de la Gare du Nord, à Paris, le 5 février 1944 (une plaque leur rend hommage), torturé, il sera déporté au camp de Neuengamme (matricule 33948), affecté à la Metallwerke jusqu'à l'évacuation sur la baie de Lübeck et libéré sur le bateau "Thielbeck", avec quarante-neuf détenus par la Croix-Rouge suédoise à l'instigation du comte Bernadotte.

Dès le lendemain de l'arrivée de M. Hollard en Suède, sa femme reçut, en France, la visite d'une haute personnalité britannique qui lui annonça que son mari était en vie et que Sa Majesté, le roi d'Angleterre, avait décidé de lui décerner la plus



haute récompense qui pût être accordée à un citoyen étranger, la Croix du Distinguished Service Order (DSO). Le général de Corps d'armées, Sir Brian Horrocks, premier collaborateur du maréchal Montgomery, a qualifié M. Hollard comme "l'homme qui, littéralement, sauva Londres."

Membre fondateur de l'Amicale de Neuengamme dès septembre 1945, héros en Angleterre, cet intrépide résistant, décédé en 1993, reste peu connu sur notre continent à part chez nos amis du Jura, de Savoie et de Haute-Savoie.

*L'Homme qui a sauvé Londres*, George Martelli, Éditions Julliard, coll. Mappemonde, 1960, traduit de l'anglais par S. Ouvaroff (livre épuisé).

C. Breton

### Lyon-III : rapport attendu

Le cabinet du ministre de l'Éducation nationale François Fillon a annoncé que le rapport de cette commission d'historiens chargée d'enquêter sur le racisme et le négationnisme à Lyon-III serait remis au ministre fin septembre. Annoncée en octobre 2001, cette commission, présidée par l'historien Henry Rousso, avait été instituée le 11 février 2002 par Jack Lang, alors ministre de l'Éducation du gouvernement Jospin, après la révélation de plusieurs affaires qui impliquaient Bernard Notin (suspendu en 1993), puis Jean Plantin (qui avait obtenu la mention "très bien" pour un mémoire sur le négationniste Paul Rassinier) ou encore Jean Haudry et Jean-Paul Allard, directeurs de l'Institut d'études indo-européennes, propagateurs de thèses douteuses et raciales. Sa mission était de faire la lumière sur le racisme et le négationnisme au sein de l'université et sur le rôle de ses responsables dans la diffusion de ces thèses. Cette université accueille notamment les sections de droit, abrite des professeurs engagés dans les partis d'extrême droite comme le numéro deux du Front national, Bruno Gollnisch, ou l'ancien cadre du MNR, Pierre Vial. Isabelle Rozet, Maître de conférences, thésarde maison, détenait sur le disque dur de son ordinateur divers textes dont l'un consacré au peuple juif, "peuple parasite" et "tribu haineuse". Son époux, impliqué dans une distribution de tracts racistes à Nancy, avait ouvert à Nanterre une librairie d'extrême droite. *À suivre...*

- ➔ **Blois** : un square Clément-Lévy a été inauguré à Blois. Né à Vendôme le 1<sup>er</sup> novembre 1940, le petit garçon sera gazé à Auschwitz le 30 mars 1944. Une plaque a été apposée en présence du maire de la ville.
- ➔ **Bosnie** : le 19 avril, la chambre d'appel du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a rendu un arrêt confirmant que "*Les forces serbes de Bosnie ont commis un génocide contre les musulmans de Srebrenica*" mettant un point final au débat sur cette qualification de "génocide". En juillet 1995, 7 à 8 000 musulmans avaient été massacrés.
- ➔ **Boulogne-Billancourt** : cinq jeunes (quatre mineurs et un majeur) ont été mis en examen après l'agression du fils du rabbin à Boulogne-Billancourt le 30 mai 2004. L'un des mineurs avait déjà été mis en examen pour l'agression d'un jeune juif de quinze ans à la patinoire de Boulogne le 17 janvier.
- ➔ **Fleury-Devant-Douaumont** : le Monument des soldats juifs morts pour la France durant la Première Guerre mondiale a été profané le 7 mai dernier, cet acte suscitant de nombreuses réactions d'indignation.
- ➔ **Herrlisheim** : cent vingt-sept tombes du cimetière juif d'Herrlisheim en Alsace ont été recouvertes de graffitis et signes nazis fin avril dernier.
- ➔ **Internet** : la nouvelle loi sur l'économie numérique ne bride pas la liberté d'expression. Elle entend enrayer les formes de délinquances propres au support. Chacun pourra signaler à l'hébergeur de sites un contenu illicite, signalement qui place alors l'hébergeur devant ses responsabilités. Des perquisitions ont été menées en Allemagne contre des particuliers qui échangeaient de la musique d'extrême droite via Internet.
- ➔ **Irak** : Dès février 2004, la Croix-Rouge détaillait dans un rapport confidentiel les sévices infligés aux détenus irakiens. Nombre de journalistes américains ont, courageusement, révélé à l'opinion publique l'ampleur de ces sévices, qui mettent en cause la hiérarchie militaire. La CIA vient, pour sa part, de renoncer officiellement aux "techniques avancées d'interrogatoires", euphémisme désignant la torture. Rappelons que la torture est condamnée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, y compris dans des circonstances exceptionnelles, prohibée dans les Conventions de Genève et par la Convention internationale de l'ONU de 1984.
- ➔ **Israël** : un rapport d'Amnesty International accuse Israël de crimes de guerre pour avoir détruit des milliers d'habitations palestiniennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.
- ➔ **Mulhouse** : le leader alsacien du FN a été condamné à 7 500 euros d'amende pour "provocation à la haine raciale" par le tribunal correctionnel de Mulhouse. M. Binder avait commis en octobre 2003 un fascicule, "*Le Petit Mulhousien*" où il s'en prenait notamment aux "Sarrasins" de Mulhouse. Jean-Marie Le Pen a, lui, été condamné le 2 avril à 10.000 euros d'amende pour "incitation à la haine raciale" pour des propos tenus en avril 2003 dans la presse.
- ➔ **Paris** : une place Ginette-Hamelin a été inaugurée dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Membre des FTP, elle sera arrêtée en avril 1944, et mourra de tuberculose à Ravensbrück.
- ➔ **Rivesaltes** : une fresque réalisée par des juifs internés dans ce camp a été entièrement saccagée à coups de burin. Découverte en 1999, elle devait être une des pièces maîtresses du mémorial du camp où se sont succédés, jusqu'en décembre 1942, 21 000 internés (dont 54 % d'Espagnols républicains, puis des juifs étrangers ainsi que les victimes des rafles antisémites en zone sud qui furent transférés vers Drancy pour être déportés vers Auschwitz).
- ➔ **SNCF** : la cour d'appel de Paris a confirmé en juin un jugement de mai 2003 déboutant Kurt-Werner Schaechter, un homme de quatre vingt-trois ans qui voulait faire reconnaître la responsabilité de la SNCF dans la déportation de ses parents durant la Seconde Guerre mondiale.
- ➔ **Strasbourg** : quelques semaines après que des croix gammées et une inscription raciste ont été tracées sur le portail d'une mosquée de Strasbourg, une cinquantaine de tombes ont été recouvertes de tags néonazis dans le carré musulman de la Mainau (croix gammées, lettres HH pour "Heil Hitler ou 88 symbolisant ces initiales). Le sens de ces tags était explicité par des inscriptions telles que "*Race blanche*", "*Quittez l'Alsace*", des menaces de mort à l'encontre du responsable régional du culte musulman et des attaques contre le président du conseil régional. Ces profanations de cimetières juifs ou musulmans répétées laissent penser qu'il s'agit d'actions concertées, et doivent interpeller tous les citoyens.
- ➔ **Papon** : la Cour de cassation a déclaré irrecevable l'appel déposé par Maurice Papon contre l'arrêt de la cour d'assises de la Gironde qui l'avait condamné pour complicité de crimes contre l'humanité. C'est immédiatement après sa séance plénière du 11 juin, sans faire attendre les parties civiles, qu'elle a communiqué sa position : le procès, parfaitement équitable, n'était entaché d'aucune faute de procédure. La haute juridiction clôt ainsi un marathon judiciaire de vingt-trois ans, le condamné ayant épuisé tous les recours possibles. Les associations ont exprimé leur soulagement de voir ainsi la condamnation pour "complicité de crimes contre l'humanité" définitivement prononcée.
- ➔ **Sierra Leone** : le procureur du tribunal spécial pour la Sierra Leone a engagé une procédure contre l'exploitation militaire des mineurs. Au moins 300 000 mineurs seraient engagés aujourd'hui sur les champs de bataille de la planète.
- ➔ **Vichy et Vuitton** : Un livre décapant, "*Louis Vuitton, une saga française*" de Stéphanie Bonvicini publié chez Fayard, raconte le passé vichyste du célèbre maroquinier de luxe. La famille possédait un superbe magasin à l'Hôtel du Parc à Vichy où le maréchal Pétain s'installa en 1940. Les Vuitton créèrent une usine vouée à la fabrication d'objets à la gloire de Pétain. La maison Hermès n'était pas en reste, qui inondait l'hebdomadaire "*Je suis partout*" d'espaces publicitaires...

➔ **Maurice Halbwachs. *Un intellectuel en guerres mondiales***, d'Annette Becker

- 1914-1945 - Agnès Vienot, (Éditions Octobre 2003).

Maurice Halbwachs, sociologue, intellectuel engagé au parti socialiste est mort à Buchenwald en mars 1945. Il avait été arrêté en juillet 1944 avec son fils Pierre, résistant, peu de temps après l'assassinat par la milice de Victor Basch (président de la Ligue des droits de l'homme) de son épouse et de ses beaux-parents. Le père et le fils partirent par le même convoi du 15 août 1944, le fils revint, le père ne revint pas. L'ouvrage de l'historienne Annette Becker n'est pas une biographie ordinaire, c'est-à-dire le récit linéaire d'une vie. De son propre aveu, elle "n'a pas voulu faire une biographie mais saisir un homme confronté aux deux guerres mondiales. Il était pour elle un sujet exemplaire du tragique XX<sup>e</sup> siècle" (Le Monde des livres, propos recueillis par L. Douzou). L'histoire de Maurice Halbwachs interpelle l'AFMD à un double titre : d'une part sans doute par sa fin tragique à Buchenwald, dont J. Semprun a donné une version littéraire et bouleversante dans son beau livre *L'Écriture ou la Vie* ; d'autre part par son oeuvre de sociologue "inventeur de la notion de la mémoire collective" (L. Douzou), auteur des *Cadres sociaux de la mémoire* et de *La Mémoire collective* (ouvrage posthume). Après la guerre, Maurice Halbwachs a été injustement oublié ; après J. Semprun, A. Becker nous le restitue dans toute sa vérité de grand humaniste.

S. Hudowicz

➔ ***Quand l'homme sera-t-il humain ?***, de R. Gouffault, Éditions Écritures, Coll. Résistance - Déportation - Mémoire, 207 p., 20 euros).

Parisien, orphelin à cinq ans, R. Gouffault rejoint un réseau francs-tireurs et partisans à dix-sept ans, sous le pseudonyme de Léon, "s'engager... c'était se fixer comme premier objectif le départ des occupants du territoire national. C'était retrouver sa liberté et sa dignité". Arrêté le 13 décembre 1942 par la police française (Brigade spéciale 2), emprisonné à Fresnes, déporté au camp de Neue Bremm qui accueillit de nombreux résistants classés, comme lui, Nacht und Nebel puis à Mauthausen (matricule 34 534) pendant les quatre derniers mois de 1943 où il partage la paille avec un résistant allemand qui lui apprend sa langue. À Ebensee, il creusera un tunnel avec un marteau-piqueur pesant douze kilos. Il y rencontrera l'organisation de résistance, de solidarité

initiée par les Français. Il apprendra plus tard qu'à Ebensee, les fusées V2 étaient mises au point. À sa libération, après trente mois de silence, il retrouve sa mère Rose. "Le petit Roger" réapprend à vivre et se fixe à Brive, épouse Angèle, fille d'un républicain espagnol rencontré à Mauthausen. Il est appelé à témoigner au procès du SS Ganz, le bourreau d'Ebensee. Et depuis, il témoigne devant les scolaires corréziens, devant les enseignants au sein même du camp de Mauthausen. "Je témoigne... pour tenir la promesse faite à mes camarades, des milliers, qui eux ne sont pas revenus des camps... parler pour les rescapés... quand l'un de nous parle tout haut, les autres savent qu'il plaide leur cause, sans distinction de race, de rang, de religion.... Je parle pour que cela ne se reproduise pas... je parlerai tant que j'aurai du souffle." À lire pour nous rappeler encore une fois que "la solidarité humaine a été plus forte que la barbarie", que nous ne sommes "rien sans les autres".

Catherine Breton

➔ ***Chez eux***, de Carole Zalberg, (Éditions Phébus).

"Notre Mère nous disait : Mes chéris ! Mes amours ! Mon bonheur ! Mes petits bébés adorés ! Quand nous nous rappelons ces mots, nos yeux se remplissent de larmes. Ces mots, nous devons les oublier, parce que, à présent, personne ne nous dit des mots semblables et parce que le souvenir que nous en avons est une charge trop lourde à porter." (Kristof Agota, Le grand Cahier). C'est un des avant-propos de ce livre. En effet, l'auteur écrit les souvenirs de sa mère, Anna. Anna a six ans lorsqu'elle quitte la Pologne avec sa maman. Elle ne sait pas pourquoi son Papa est parti avant elles... En 1939 elle est en France et entend parler de la guerre. Il faut se séparer des siens, les mots : juifs, étrangers ne la touchent pas, car elle ne les comprend pas. Elle se retrouve cachée "chez eux", des paysans de la Haute-Loire (près des Cévennes). Les personnes qui la recueillent ne disent rien et ne montrent surtout pas leur affection. Elle aussi apprend à se taire. L'institutrice s'intéresse à elle, et le jour où un monsieur vient demander s'il y a des "étrangers" dans la classe, Cécile, la maîtresse répond "non". C'est un récit qui paraît plutôt sec, les faits sont précis, mais la sécheresse même fait ressentir le trop plein d'émotions. C'est un roman qui s'appuie sur le vécu de la mère de l'auteur, qui a survécu (comme tous les enfants cachés) grâce à une chaîne de solidarité et d'affection retenue.

Merci à Carole Zalberg d'avoir su, avec cette fausse fiction, partager la détresse (qui transparait dans chaque mot) de sa maman et de tous les enfants cachés.

Liliane-Lalaidier-Martou

➔ **L'affiche Rouge, février 1944. Ils n'étaient que des enfants**, de Benoît Rayski, (Éditions du Félin, 2004 125 p., 16 euros).

"Je suis le fils de mon père qui, "terroriste" en son temps, fut le chef politique de la section juive de la MOI. Moi, j'ai un petit garçon de sept ans..." écrit B. Rayski dans son avant-propos. Livre de la transmission donc, livre pour faire revivre un instant des noms qu'il ne faudrait pas oublier. Le texte s'ouvre sur un attentat à Jérusalem, le 9 mars 2002. Parmi les victimes, un jeune homme de vingt-huit ans, Baruch Lerner, dont le grand-père, Baruch Lerner également, fut fusillé par les nazis au mont Valérien en 1943. Il avait vingt-huit ans. "Toutes les vies ne se valent pas", revendique B.Rayski, qui refuse de s'intéresser au jeune Palestinien auteur de l'attentat. Maillage de vies - quelques-uns de l'Affiche rouge - de rue en rue, de cimetière en cimetière, de pays en pays, de films en films, de la musique russe au yiddish, de rencontres en rencontres, tel un voyage sans fin. Il se terminera pourtant avec une femme, Olga Bancic, qui sera décapitée, seule, en Allemagne alors que les très jeunes 23 de l'Affiche rouge dont elle faisait partie avaient demandé "comme dernière grâce de mourir ensemble". Les derniers mots du livre reviendront au père de l'auteur, Adam Rayski : "On évoque toujours le courage et l'héroïsme. Mais pourquoi ne prononce-t-on jamais les mots "souffrance" et "désespoir" ?

Martine Lévy

➔ **La mémoire de la Shoah.** (Hors série. *Nouvel Observateur*. Janvier 2004).

Il ne s'agit pas d'une description du génocide "le plus terrible des crimes contre l'humanité" (Y.Ternon) mais

d'une réflexion d'écrivains, de philosophes, d'artistes, sur cet anéantissement, unique par sa volonté planifiée et industrielle d'exterminer des êtres "nés" juifs, en Europe. Pour J. Daniel, c'est une "rupture de civilisation" qui a fait s'interroger les croyants sur ce "silence de Dieu". Pour C. Lanzmann, représenter au cinéma cet indicible ne peut se faire que par "la parole du témoin-revenant". J. Semprun, lui, a recours à la narration romanesque pour "prolonger la mémoire testamentaire qui s'éteint". Du refoulement au dévoilement, la transmission est toujours en débat et en lien avec l'actualité (E.Traverso). Le mal radical serait-il, interroge E. Abecassis, "la limite de l'irreprésentable en art" ? Mais Chaplin, Spielberg, Benigni ont osé s'appuyer sur le rire et une fiction qui ont pu choquer. Pour eux, seul le silence "assassine la mémoire" (J.-P.Guiraud). Le problème de l'oubli comme de l'excès de mémoire est posé par B. Cyrulnik. Peut-on faire des crimes nazis un enseignement généralisé ? Comment peut-on faire entendre que le mépris, "la réification des hommes", a conduit les SS à nommer les déportés "des pièces, des morceaux" et à les enfoncer dans l'horreur absolue ? (Y. Thanassekos). La question de la culpabilité allemande, du pardon, de la repentance de l'Église comme la rencontre en 2003 à Auschwitz, d'arabes, de juifs et de chrétiens sont aussi commentées. Ce recueil de textes offre, par ailleurs, des illustrations de peintures et photos bouleversantes, comme celle du coupe-gorge, pratiqué par les Polonais au passage des trains de déportation qui emmenaient ainsi vers la mort les résistants à l'idéologie nazie.

Françoise Nicoladzé

➔ **L'expérience concentrationnaire est-elle indicible ?**

Luba Jurgenson (Éditions du Rocher 2003).

Méditation sur des œuvres littéraires pour saisir les manifestations extrêmes des États totalitaires communistes ou nazis, comme Varlam Chalamov, Primo Levi, Imre Kertész, Robert Antelme...

La Commission paritaire des Publications et Agences de Presse nous fait obligation de présenter une comptabilité complète des recettes inhérentes à la vente au numéro ou par abonnement du bulletin "Mémoire et Vigilance". Elle nous interdit de procéder à la distribution gratuite des numéros de la revue. En conséquence "Mémoire et Vigilance" est expédié aux seuls abonnés.

**Mémoire et Vigilance - Bulletin trimestriel de l'AFMD (Association loi de 1901) - 31 boulevard Saint-Germain - 75005 Paris**

Tél : 01.43.25.84.98 - Fax : 01.43.29.58.92. Directeur de publication : D. Baron. Commission paritaire N° 0501 G 78817 -

Prix du numéro : 3,5 Euros. Abonnement : 10 Euros. Imprimerie et routage : Presse-Pluriel - 19 rue Frédérick Lemaître - 75020 Paris.



**BULLETIN D'ADHESION 2004**  
**ou de RENOUELEMENT DE COTISATION**  
(rayer la mention inutile)

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Année de naissance \_\_\_\_\_ Profession \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

déclare avoir pris connaissance des statuts, les accepter, en approuver l'objet et, en conséquence, adhérer à l'AFMD

date :

Signature :

Votre motivation : déporté ou interné  parent  sympathisant

dans les deux premiers cas, dans quel(s) camp(s) ? : \_\_\_\_\_

adhérez-vous à une organisation d'anciens déportés, si oui, laquelle ? \_\_\_\_\_

Pouvez-vous aider les membres du bureau de la structure locale de votre département ? \_\_\_\_\_

<b>Personne morale</b> (associations, entreprises, établissements scolaires, etc.)	<b>Personne physique</b>
<p><b>Cotisation</b> à partir de 50 Euros : _____</p>	<p><b>Cotisation</b> - de membre (22 Euros) : _____ Euros - ou de soutien (35 Euros) : _____ Euros - ou de bienfaiteur (50 Euros) : _____ Euros</p> <p><b>Don :</b> _____ Euros</p>

**Abonnement au bulletin "Mémoire et Vigilance" : 10 Euros 4 numéros par an**

Pour l'année 2004, je verse donc, par chèque, \_\_\_\_\_ Euros, à l'ordre de l'AFMD.

Je recevrai ma carte d'adhérent et un reçu fiscal concernant le montant de ma cotisation et de mon don éventuel. Le secrétariat vous remercie de ne pas agraffer votre chèque au bulletin.

Je souhaite que, de ma part, vous informiez la ou les personnes(s) suivantes des activités de l'AFMD :  
NOM(s), PRÉNOM(s), ADRESSE(s) - écrire en majuscules, S.V.P.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**AFMD - 31 bd Saint-Germain - 75005 PARIS**

Tél. : 01 43 25 84 98 Fax : 01 43 29 58 92

Email : afmd@afmd.asso.fr

Site Internet <http://www.afmd.asso.fr>